

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 631**20 août 1999****SOMMAIRE**

Deloitte & Touche - ERS, S.à r.l., Strassen	page 30288	Isaias S.A., Luxembourg	30257
Développement Industrielle d'Outre Mer S.A., Luxembourg	30288	Lacout S.A., Luxembourg	30253
Entwicklung-Technologie und Finanz A.G., Luxembourg	30288	Latino, S.à r.l., Luxembourg	30284
Euro-City-Taxi, S.à r.l., Luxembourg	30287	Levens Administration Office S.A., Luxembourg	30257
Euro-Industrial Corporation S.A., Kehlen	30275	Lexington International S.A., Luxembourg	30257
European Inventions S.A., Luxembourg	30288	L & G S.C.I., Dudelange	30285
Evang S.A., Luxembourg	30244	Lore Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30258
Evergreen Management S.A., Luxembourg	30251	Luxmaco S.A., Luxembourg	30258
Exclusive Belge S.A., Luxembourg	30242	Luxsecom, S.à r.l., Dudelange	30254, 30255
Fijaria S.A., Luxembourg	30243	Magetron International S.A., Luxembourg	30258
Financière R. Geiger S.A., Luxembourg	30243, 30244	Malvint S.A., Luxembourg	30265
Finiper Europe S.A., Luxembourg	30244	Mate S.A., Luxembourg	30266
Finiper International Holding S.A., Luxembourg	30244	Matpre S.A., Luxembourg	30266
Fiterbo S.A., Luxembourg	30245	Medina Investment S.A., Luxembourg	30265
Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Luxembg	30245	Metel S.A., Luxembourg	30267
Foncière d'Administration, de Réalisation et d'Organisation (F.A.R.O.) S.A., Luxembourg	30242	Millicom Latin America S.A., Bertrange	30276
Fortuna Handels S.A., Wasserbillig	30245, 30246	Milton Holding S.A., Luxembourg	30267
Fransa Holding S.A., Luxembourg	30246	Miracema S.A., Luxembourg	30267
Futura International Holding S.A., Luxembourg	30246	Mistral International Finance A.G., Luxbg	30258, 30265
Golden Import Export, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	30247	Net Distri S.A., Luxembourg	30266
Grenouille S.A.	30248	Ofima S.A.H., Luxembourg	30269
G.S.N. International S.A., Luxembourg	30248	Parall S.A., Luxembourg	30269
Hansatank, S.à r.l., Luxembourg	30249	Patagon Holding S.A., Luxembourg	30267, 30269
Harrow Holdings S.A., Luxembourg	30249	Portugal International S.A.H., Luxembourg	30270
Havsfrun S.A., Luxembourg	30248	Pralan Holding S.A., Luxembourg	30270
Hemera II & Cie S.C.A., Luxembourg	30256	Prime Consult S.A., Luxembourg	30270
Hemera Harfang Managers, S.à r.l., Luxembourg	30249	Promi Holding, S.à r.l., Luxembourg	30271
Hypo Laufzeitfonds 10/2003	30250	Publifund, Sicav, Luxembourg	30272
IHC Immobilien A.G., Luxembourg	30249	Publitop, Sicav, Luxembourg	30273
Immocorp, Sicav, Luxembourg	30256	Raad (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30272
Inter Communication S.A., Luxembourg	30255	Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg	30271
Inter-Editions S.A., Luxembourg	30255	Ressources Internationales S.A., Luxembourg	30270
International Moco Services S.A., Luxembourg	30256	Rush S.A., Luxembourg	30270
International Projects Finance S.A.H., Luxembg	30256	Serti S.A., Luxembourg	30275
Invesco Euro-Stabil Asset Management Company S.A., Luxembourg	30256	SES Finance S.A., Betzdorf	30274
I.P.B. Irish Public Bar, S.à r.l., Dudelange	30247, 30248	Sisas Industries S.A., Senningerberg	30273, 30274
		Société pour l'Investissement en Afrique S.A., Luxembourg	30271
		Taxi et Ambulance d'Europe S.A., Dudelange	30275, 30276

EXCLUSIVE BELGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.863.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

C. Blondeau
Administrateur

N.-E. Nijar
Administrateur

(28601/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

EXCLUSIVE BELGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 38.863.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 1999

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1998;

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

4. L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

C. Blondeau
Administrateur

N.-E. Nijar
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28602/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FONCIERE D'ADMINISTRATION, DE REALISATION ET D'ORGANISATION (F.A.R.O.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.523.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

C. Blondeau
Administrateur

R. Haigh
Administrateur

(28603/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FONCIERE D'ADMINISTRATION, DE REALISATION ET D'ORGANISATION (F.A.R.O.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 41.523.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 1999

3. L'Assemblée prend acte de la démission de M. Dominique Ransquin de son poste de Commissaire aux Comptes. L'Assemblée, à l'unanimité, ratifie la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 23 mars 1999 relative à la cooptation de la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. comme nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance en 2001;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1998;

5. L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

C. Blondeau
Administrateur

R. Haigh
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28604/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FIJARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.474.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour la société
Signature

(28605/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FINANCIERE R. GEIGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 58.394.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial Recueil C, n° 317 du 24 juin 1997.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FINANCIERE R. GEIGER S.A. qui s'est tenue à son siège social à Luxembourg en date du 1^{er} mars 1999 les décisions suivantes ont été prises:

- Ratification de la cooptation décidé lors du conseil d'administration du 27 février 1998, de Monsieur Olivier Cizeron au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Otto, administrateur démissionnaire.

Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

- Les administrateurs suivants sont élus pour un nouveau terme de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004:

- Monsieur Reinold Geiger, Administrateur-délégué;

- Monsieur Olivier Cizeron, Administrateur;

- Monsieur Karl Guenard, Administrateur.

- A été renommée au poste de commissaire aux comptes pour une période d'un an:

ERNST & YOUNG S.A., domiciliée à L-Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28606/010/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FINANCIERE R. GEIGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.394.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial Recueil C, n° 317 du 24 juin 1997.

Lors du Conseil d'Administration de la société FINANCIERE R. GEIGER S.A. qui s'est tenue à son siège social à Luxembourg en date du 2 juin 1999, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission d'un administrateur.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Olivier Cizeron en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Marc Ambroisien, demeurant à L-Luxembourg, en remplacement de Monsieur Olivier Cizeron, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

3. Transfert du siège social.

Le siège social est transféré du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juin 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28607/010/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FINANCIERE R. GEIGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.394.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial Recueil C, n° 317 du 24 juin 1997.

Lors du Conseil d'Administration de la société FINANCIERE R. GEIGER S.A. qui s'est tenue à son siège social à Luxembourg en date du 3 juin 1999, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission d'un administrateur.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission intervenue en date du 2 juin 1999 de Monsieur Karl Guenard en sa qualité d'administrateur de la société.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Rénald Loutsch, demeurant à L-Luxembourg, en remplacement de Monsieur Karl Guenard, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28608/010/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FINIPER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.803.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 577, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINIPER EUROPE S.A.

Signature

Administrateur

(28609/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FINIPER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 55.563.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 577, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINIPER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(28610/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

EVANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 42.579.

Extrait de l'Assemblée Générale du 18 juin 1999

Le siège social est transféré avec effet immédiat au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

L'assemblée ne ratifie pas les cooptations d'administrateurs décidées en date des 17, 18 et 19 mars 1999 (Mme Yseult Laufer-Martinsen, ST THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD, COMPAGNIE FINANCIERE DU SPHINX S.A.). L'assemblée nomme pour une période de six années les administrateurs suivants:

- M. Erik NM. Nordstrom, managing director, Helmsange, Président du conseil d'administration;
- M. Erik Seifert Thomson, managing director, Byvangen (Danemark);
- Mme Lis Nordstrom, sales secretary, Helmsange.

Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années la société civile FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, L-2212 Luxembourg.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28600/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FITERBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.250.

EXTRAIT

Le siège de la société ne se trouve plus 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.
Le nouveau siège de la société se trouve au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 1999.

DELOITTE & TOUCHE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1999, vol. 524, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28611/799/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.648.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société anonyme
Signatures

(28612/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FORTUNA HANDELS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft FORTUNA HANDELS S.A. mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue, zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den Notar Emile Schlessler, mit Sitz in Luxemburg, am 1. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C von 1996, Seite 26876;

umgeändert gemäss Akt aufgenommen durch den handelnden Notar am 22. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C von 1998, Seite 27705.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Roland Gierenz, Privatangestellter, wohnhaft in Huldigen.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Josiane Hammerel, Privatangestellte, wohnhaft in Bettemburg;

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Maisy Colas, comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

1.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht dass die tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (LUF 1.250,-), welche das gesamte Stammkapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt, wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1.- Umänderung des Artikel 10 der Statuten.

2.- Ernennungen von Verwaltungsratsmitgliedern.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dem Artikel 10 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 10.** Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Austritt des Verwaltungsratsmitgliedes die Gesellschaft SEI.GO. Treuhandgesellschaft mbH mit Sitz in Trier vom heutigen Tage an, anzunehmen und erteilt derselben vollen Entlast, sowie auch von Herrn Ingo Wilfert.

Werden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

Herr Dr. Winfried Niggemeyer, zu D-54292 Trier, 9/11, Paulinenstrasse wohnend
und Dipl. Ing. F.H. Walter Nolles, wohnhaft in D-54296 Trier, Lasinskystrasse 15.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Herr Peter Seidel, Fachanwalt für Steuerrecht, vereidigter Buchprüfer, zu D-54292 Trier, 9/11 Paulinenstrasse wohnend;

- Herr F.H. Walter Nolles, vorgeannt;

- Herr Dr. Winfried Niggemeyer, vorgeannt.

Wird zum Administrateur-Délégué ernannt Herr Peter Seidel, vorgeannt.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf zwanzigtausend Franken (20.000.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bettembourg in der Amtsstube des handelnden Notars am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Gierenz, J. Hammerel, M. Colas. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1999, vol. 841, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 3 juin 1999.

C. Doerner.

(28613/209/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FORTUNA HANDELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

C. Doerner.

(28614/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FRANSA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 24.416.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

(28615/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 40.308.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FUTURA SpA, une société avec siège social à Rome, Italie, ici représentée par Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, Suisse, le 9 février 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 30 avril 1992 fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire la société anonyme FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A. R.C. B numéro 40.308, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 443 du 5 octobre 1992;

- La Société a actuellement un capital social de cent millions (100.000.000,-) de tires italiennes, représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) liras italiennes chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la société FUTURA INTERNATIONAL HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions nominatives qui a été immédiatement lacéré et le registre des actions avec les transferts afférents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Begbie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 117S, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(28616/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

GOLDEN IMPORT EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Kennedy.

R. C. Luxembourg B 68.339.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 21 juin 1999, vol. 170, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GOLDEN IMPORT EXPORT, S.à r.l.

(28617/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

I.P.B. IRISH PUBLIC BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 15, rue de la Libération.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur José Alfredo Mendes Matias, ouvrier, demeurant à Noertzange, 69, rue Principale;

2. - Madame Fabienne Thomas, vendeuse, demeurant à Luxembourg, 18, rue Julien Vesque;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée I.P.B. IRISH PUBLIC BAR, S.à r.l. avec siège social à Dudelange, 15, rue de la Libération;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 9 juin 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 19739; et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 décembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 9191.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont prie à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Fabienne Thomas prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur José Alfredo Mendes Matias ici présent et ce acceptant cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée I.P.B. IRISH PUBLIC BAR, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de trois cent mille francs (300.000,-) que Madame Fabienne THOMAS reconnaît par les présentes avoir reçu ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts l'article 6 des Statuts est à lire comme suit

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur José Alfredo Mendes Matias, prédit 100 parts»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la gérante administrative Madame Fabienne Thomas, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé gérant unique Monsieur José Alfredo Mendes Matias, prredit, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale sont estimés approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mendes Matias, F. Thomas, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 1999, vol. 841, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 juin 1999.

C. Doerner.

(28634/209/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

I.P.B. IRISH PUBLIC BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 15, rue de la Libération.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

C. Doerner.

(28635/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

GRENOUILLE S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

(28618/536/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

G.S.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 54.947.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour la société.

(28619/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

HAVSFRUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.238.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu au siège social, en date du 9 juin 1999 que Madame S. Linz, administrateur, a démissionné de son mandat d'administrateur. En outre, l'Assemblée Générale a désigné Monsieur Jos Hemmer au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

L'Assemblée Générale a décidé du transfert du siège de la société.

Le nouveau siège de la société se trouve 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

Pour extrait conforme
DELOITTE & TOUCHE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28623/507/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

HANSATANK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.
 (28620/236/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.522.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 22 juin 1999.

Signatures
 Administrateurs

(28621/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 1999

L'Assemblée constate que plus de 50 % du capital social de la société est absorbée par des pertes. Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux Administrateurs et au Commissaire, pour l'exercice de leurs mandats en 1997.

Certifié conforme

N.-E. Nijar C. Blondeau
 Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28622/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

HEMERA HARFANG MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.984.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Composition du Conseil de Gérance

Messieurs Robert Reckinger Président
 Jean Ducroux
 Robert Lattes

Commissaire aux Comptes

KPMG AUDIT, Société Civile.

Pour le conseil de Gérance
 N. Uhl

(28624/007/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

IHC IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 59.184.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 440 du 12 août 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 524, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.
 KPMG FINANCIAL ENGINEERING
 Signature

(28627/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

HYPO LAUFZEITFONDS 10/2003.**SONDERREGLEMENT**

Für den HYPO LAUFZEITFONDS 10/2003 (der «Fonds») gelten ergänzend bzw. abweichend zu dem Verwaltungsreglement (Artikel 1 - 19) die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements:

Art. 1. Anlagepolitik des Fonds.

Das Hauptziel des HYPO LAUFZEITFONDS 10/2003 besteht in der Erwirtschaftung einer attraktiven Rendite.

Zu diesem Zweck ist beabsichtigt, das Fondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung vorwiegend in fest- und variabelverzinslichen Wertpapieren (einschließlich Zero-Bonds) sowie Wandel- und Optionsanleihen und - im Rahmen der im Verwaltungsreglement festgesetzten Anlagebeschränkungen - in Geldmarktpapieren anzulegen. Daneben kann der Fonds zur Beimischung in Indexpartizipationsscheine auf europäische Zinsindizes investieren. Indexpartizipationsscheine sind gemäß den Bestimmungen von Artikel 40 (1) des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen als Wertpapiere zu betrachten.

Indexpartizipationsscheine sind Inhaberschuldverschreibungen, welche am Kapitalmarkt begeben werden. Der Wert der Indexpartizipationsscheine entspricht in der Regel den in Euro ausgedrückten Indexständen. Die Indexpartizipationsscheine können zu diesem Wert zuzüglich der üblichen Wertpapiertransaktionskosten erstanden werden. Weil die Indexpartizipationsscheine eine unmittelbare Beteiligung an der Entwicklung eines Index verbrieft, entwickeln sich ihre Kurse in der Regel entsprechend dem Stand des jeweiligen Index. Des Weiteren gibt es Indexpartizipationsscheine, die in ihrer Struktur so ausgestattet sind, daß ihr Ertrags- bzw. Verlustpotential begrenzt ist. Der Wert der so ausgestatteten Indexpartizipationsscheine entwickelt sich maßgeblich im Verhältnis zu den zugrundeliegenden Zinsindizes.

Für den Fonds dürfen daneben bis zu 49 % des Netto-Fondsvermögens in flüssigen Mitteln gehalten oder als Festgelder angelegt werden. Im Interesse der Anteilinhaber ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, in besonderen Ausnahmefällen vorübergehend auch über diese Grenze hinaus flüssige Mittel zu halten.

Die Anlage erfolgt vor allem in Vermögenswerten, die auf die Währungen der OECD-Mitgliedstaaten oder Euro lauten. Daneben können auch Vermögenswerte, welche auf eine andere Währung lauten, gehalten werden. Um das Währungsrisiko zu minimieren, werden Vermögenswerte, die nicht auf Euro lauten, gegen den Euro weitgehend abgesichert.

Im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen und Einschränkungen dürfen für den Fonds Techniken und Instrumente, die Wertpapiere zum Gegenstand haben oder die zur Deckung von Währungs- und Zinsrisiken dienen, eingesetzt werden. Dazu gehören insbesondere Optionen und Finanzterminkontrakte auf Wertpapiere, Indices, Zinsen, Devisen oder andere Finanzinstrumente sowie auch Zinssicherungsvereinbarungen (forward rate agreements), die mit Finanzinstituten erstklassiger Bonität, die sich auf diese Art von Geschäften spezialisiert haben, getätigt werden.

Die Verwaltungsgesellschaft wird für den Fonds keine Aktien erwerben, es sei denn kurzfristig bei Ausübung von Rechten aus Wandel- und Optionsanleihen.

Art. 2. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis, Inventarwertberechnung.

1. Die Fondswährung, in welcher für den Fonds der Inventarwert, der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis berechnet werden, ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert pro Anteil gemäß Artikel 6 in Verbindung mit Artikel 9 des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 1,5 % davon, welche zugunsten der Vertriebsstellen erhoben wird.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert pro Anteil gemäß Artikel 9 in Verbindung mit Artikel 11 des Verwaltungsreglements.

4. Ergänzend bzw. abweichend zu der Regelung in Artikel 9 des Verwaltungsreglements und unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilinhaber können sämtliche Vermögenswerte des Fondsvermögens, insbesondere aber auch börsennotierte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente mit kurzer und mittlerer (Rest-) Laufzeit während der Ausgabeperiode gemäß nachfolgend Absatz 6 zu ihrem Briefkurs bewertet werden, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar festgestellten Bewertungsregeln feststellt. Nach Ablauf der Ausgabeperiode gemäß nachfolgend Absatz 6 können sämtliche Vermögenswerte, insbesondere aber auch börsennotierte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilinhaber zu ihrem Geldkurs bewertet werden, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar festgestellten Bewertungsregeln feststellt.

5. Die Verwaltungsgesellschaft kann die Ausgabe von Anteilen vorübergehend oder vollständig einstellen, insbesondere, falls wesentliche Änderungen auf den Kapitalmärkten oder andere unvorhersehbare Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder steuerlicher Art dies gebieten oder wenn ihr die Anlage von weiteren Mittelzuflüssen im Hinblick auf die jeweilige Lage an den Kapitalmärkten nicht angebracht erscheint und das Anlageziel gefährden könnte. Die Artikel 7 und 10 des Verwaltungsreglements bleiben unberührt.

6. Spätestens ab dem 31. Oktober 2002 wird die Verwaltungsgesellschaft die Ausgabe neuer Anteile endgültig einstellen, die Anteile können letztmalig am 30. Oktober 2002 erworben werden.

Art. 3. Entgelt der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank.

Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von bis zu 0,50% p.a. zu erhalten, das täglich auf das Netto-Fondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und vierteljährlich nachträglich auszuzahlen ist.

Die Depotbank ist berechtigt, aus dem Fondsvermögen für die Verwahrung des Fondsvermögens ein Entgelt in Höhe von bis zu 0,05 % p.a., das täglich auf das Netto-Fondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und vierteljährlich nachträglich auszuzahlen ist, zu erhalten.

Art. 4. Ausschüttungspolitik.

Im Rahmen der von Artikel 14 des Verwaltungsreglements bestimmten Anlagepolitik schüttet der HYPO LAUFZEIT-FONDS 10/2003 grundsätzlich zum 15. Oktober eines jeden Jahres aus.

Art. 5. Rechnungsjahr.

Das Rechnungsjahr des Fonds endet jährlich zum 30. Juni, erstmals zum 30. Juni 2000.

Art. 6. Dauer des Fonds.

1. Die Dauer des Fonds ist auf den 31. Oktober 2003 befristet.

2. Abweichend von Artikel 17 des Verwaltungsreglements hat die Verwaltungsgesellschaft während der Dauer des Fonds nicht das Recht, den Fonds aufzulösen. Zwingende gesetzliche Auflösungsgründe bleiben hiervon unberührt.

3. Die Verwaltungsgesellschaft wird ab dem 31. Juli 2003 damit beginnen, die Vermögensgegenstände des Fonds zu veräußern und die Verbindlichkeiten des Fonds zu tilgen. Nach Ende der Laufzeit des Fonds wird die Depotbank den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der, von der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank im Einvernehmen mit der zuständigen Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilhaber des Fonds im Verhältnis der jeweiligen Anteile verteilen. Liquidationserlöse, die zum Anschluß des Liquidationsverfahrens nicht eingefordert worden sind, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in luxemburgische Franken umgerechnet und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber nach Abschluß des Liquidationsverfahrens bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden. Die Liquidationskosten werden in die tägliche Berechnung des Anteilwertes eingehen.

4. Fondsanteile können letztmals zum 31. Oktober 2003 über die Depotbank, die Verwaltungsgesellschaft oder die Zahlstellen zurückgegeben werden. Danach können die Anteilhaber bei der Depotbank gegen Rückgabe der Anteilzertifikate die Auszahlung des anteiligen Erlöses aus der Abwicklung des Fondsvermögens verlangen.

Art. 7. Inkrafttreten.

Das Verwaltungsreglement wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, am 25. Juli 1991, letztmals am 21. Mai 1999 veröffentlicht.

Das Sonderreglement tritt am Tag der Unterzeichnung in Kraft.

Dreifach ausgefertigt in Luxemburg am 15. Juni 1999.

Unterschriften
Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften
Die Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28626/250/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

**EVERGREEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. KEYSTONE MANAGEMENT S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.919.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing Sanem, Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of KEYSTONE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, 47, boulevard Royal, established in Luxembourg City, incorporated by notarial deed on the 19th May 1993, published in the Mémorial C on 1st July 1993.

The meeting is presided over by Mr Patrick Reuter, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Claude Rumé, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Reuter, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with this deed.

II.- As appears from the attendance list, the five thousand and two hundred (5,200) shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To change the name of the Company to EVERGREEN MANAGEMENT S.A. and to amend article 1 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly.

2. To amend the first and second paragraphs of article 3 in order to restrict the object of the Company to the management of a single Luxembourg undertaking for collective investment.

3. To change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company effective in the year 2000 and to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly.

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company to EVERGREEN MANAGEMENT S.A. and to amend article 1 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of EVERGREEN MANAGEMENT S.A.»

Second resolution

The meeting resolves to amend the first and second paragraphs of article 3 in order to restrict the object of the Company to the management of a single Luxembourg undertaking for collective investment and reword the first and second paragraphs of article 3, so as to read as follows:

«**Art. 3. First and second paragraphs.** The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of EVERGREEN WORLDWIDE FUNDS (hereinafter referred to as the «Fund») and issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any inscriptions and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.»

Third resolution

The meeting resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company effective in the year 2000 and to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 8. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of April at 12.00 noon. From the year 2000, the annual general meeting shall be held on the 3rd Tuesday of the month of March at 12.00 noon. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the first preceding business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which will be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (LUF 40,000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEYSTONE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial C du 1^{er} juillet 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Rumé, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille deux cents (5.200) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changer la dénomination de la Société en EVERGREEN MANAGEMENT S.A. et modifier en concordance l'article 1^{er} des Statuts de la Société.

2. Modifier le premier et le second paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin de restreindre l'objet social de la Société à la gestion d'un seul organisme de placement luxembourgeois.

3. Changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société avec effet à partir de l'an 2000 et modifier en concordance le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de la Société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en EVERGREEN MANAGEMENT S.A. et de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de EVERGREEN MANAGEMENT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier et le second paragraphe de l'article 3 des Statuts de la Société afin de restreindre l'objet social de la Société à la gestion d'un seul organisme de placement collectif luxembourgeois et d'amender le premier et le second paragraphe de l'article 3, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier et second paragraphes.** La Société a pour objet la création, l'administration et la gestion du EVERGREEN WORLDWIDE FUNDS (ci-après le «Fonds») et l'émission de certificats ou de confirmations attestant des intérêts de copropriété dans le Fonds indivis.

La Société gère toutes activités en relation avec la création, l'administration et la gestion du Fonds. Elle peut au nom du Fonds conclure des contrats, acheter, vendre, échanger ou délivrer toutes les valeurs mobilières, procéder à toutes les inscriptions et transferts en son nom ou au nom des tiers, dans le registre des actions ou obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère et exercer pour le compte du Fonds et des détenteurs des parts du Fonds, tous droits, privilèges, spécialement tous les droits de vote afférents aux valeurs mobilières qui constituent l'actif du Fonds. Les pouvoirs énumérés ne sont pas à considérer comme limitatifs.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société avec effet à partir de l'an 2000 et de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois d'avril à midi. A partir de l'an 2000, l'assemblée générale annuelle se tiendra le 3^{ème} mardi du mois de mars à midi. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, C. Rumé, P. Reuter, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 1999, vol. 841, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 1999.

J.-J. Wagner.

(28637/239/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LACOUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.079.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 66, case 12.

1) Le siège social est fixé au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) HALSEY, S.à r.l. avec son siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommé quatrième administrateur et le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

3) HALSEY, S.à r.l., préqualifiée, est nommée administrateur-délégué avec pouvoir de la gestion journalière.

4) Monsieur Fons Mangen résidant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, est nommé commissaire aux comptes et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(28638/230/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LUXSECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 63.789.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur Alain Mironneau, gérant, demeurant à F-57100 Elange, Boucle du Breuil, 19;
2. - Monsieur Umberto Bonvini, indépendant, demeurant à Dudelange, 19, route de Noertzange;
3. - Monsieur Antoine dit Toni Manderscheid, commerçant, demeurant à Dudelange, 30, rue Alphonse Benoît.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société LUXSECOM, S.à r.l., avec siège social à Dudelange, 10, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, le 13 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 du 22 juin 1998, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 63.789.

II. - Le capital social est fixé à la somme de huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 800.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de huit mille francs luxembourgeois (LUF 8.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Alain Mironneau, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2) à Monsieur Umberto Bonvini, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

III. - Monsieur Alain Mironneau, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit la totalité de ses parts sociales, soit cinquante et une (51) parts sociales de la société dont s'agit comme suit:

- vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Toni Manderscheid, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance; et

- vingt-six (26) parts sociales à Monsieur Umberto Bonvini, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV. - Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

V. - Monsieur Umberto Bonvini, préqualifié, agissant en sa qualité d'associé déclare approuver les susdites cessions de parts sociales et accepter Monsieur Toni Manderscheid, comme nouvel associé.

Messieurs Alain Mironneau et Umberto Bonvini, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérant technique, respectivement gérant administratif de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VI. - Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital de la société en Euros en utilisant le taux de conversion officiel de 1 Euro (EUR 1,-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399). Il est désormais de dix neuf mille huit cent trente et un virgule quarante-huit Euros (EUR 19.831,48).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de cent soixante-huit virgule cinquante-deux Euros (EUR 168,52) en vue de porter le capital social de son montant actuel de dix neuf mille huit cent trente et un virgule quarante-huit Euros (EUR 19.831,48) à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes.

La présente augmentation de capital a été souscrite à l'instant même par les associés, chacun d'eux en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent, et a été intégralement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-huit virgule cinquante-deux Euros (EUR 168,52) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents Euros (EUR 200,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Umberto Bonvini, indépendant, demeurant à Dudelange, 19, route de Noertzange, soixante-quinze parts sociales	75
2) Monsieur Antoine dit Toni Manderscheid, commerçant, demeurant à Dudelange, 30, rue Alphonse Benoît, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de confirmer Messieurs Alain Mironneau et Umberto Bonvini, préqualifiés, dans leurs fonctions de gérant technique, respectivement gérant administratif de la société.

Celle-ci se trouve dorénavant valablement engagée uniquement par la signature individuelle du gérant administratif.

VII. - Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII. - Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: A. Mironneau, U. Bonvini, A. Manderscheid, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 2CS, fol. 81, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 1999.

T. Metzler.

(28644/222/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LUXSECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 63.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 1999.

T. Metzler.

(28645/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

INTER COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 25.538.

Constituée par-devant M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 janvier 1987, acte publié au Mémorial C n° 130 du 12 mai 1987, modifié par-devant le même notaire en date du 9 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 21 du 19 janvier 1990, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 28 août 1998, acte publié au Mémorial C n° 860 du 27 novembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 524, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTER COMMUNICATION S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(28629/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

INTER-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 35.044.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 12 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 110 du 7 mars 1991, modifié M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 28 août 1998, acte publié au Mémorial C n° 860 du 27 novembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 524, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTER-EDITIONS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(28630/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

HEMERA II & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.042.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Composition du Conseil de Surveillance

Messieurs Georges Kios
Nico Schaeffer
Emile Vogt

Réviseur d'Entreprises

KPMG AUDIT, Société Civile.

*Pour le Conseil de Gérance
de HEMERA HARFANG MANAGERS, S.à r.l.
N. Uhl
Associé commandité*

(28625/007/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

IMMOCORP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.003.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl*

(28628/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.207.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

*Pour INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature*

(28631/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 37.996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 577, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A.
Signature*

Administrateur

(28632/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

INVESCO EURO-STABIL ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.553.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 71, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl*

(28633/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

ISAIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 66, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(28636/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.118.

1. M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, demeurant à Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président et administrateur-délégué (en remplacement de M. Roger Molitor)

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg.

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 40, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28639/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LEXINGTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.205.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

(28640/010/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LEXINGTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.205.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 novembre 1998 à 11.00 heures*

Décision de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée supérieure au deux tiers du capital social.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Benoît de Hults et Marc Ambrosien en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

Pour la société
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28641/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LORE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 65.489.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par les associés en date du 4 mai 1999

Les associés ont converti la monnaie d'expression actuelle du capital de francs luxembourgeois en Euros au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR applicable à partir du 1^{er} janvier 1999 et, sur base du cours préindiqué.

Suite à cette conversion, le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28642/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LUXMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 56.940.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

A. Sonck

Administrateur-délégué

(28643/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MAGETRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 56.941.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

*Pour la société
Signature*

(28646/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.071.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general shareholders' meeting of MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG, a société anonyme, having its registered head office in Luxembourg, registered in the Commercial Directory under number B 46.071, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on November 22nd 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 40, dated January 31st, 1994. The Articles of Association have been modified pursuant to several deeds of Notary Frank Baden, on December 22nd, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 92, dated March 12th 1994, on December 12th 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 160, dated April 7th 1995; on October 20th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 664 dated December 30th 1995, on August 10, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 817, dated November 9th 1998, and finally on March 17th, 1999, the publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, is pending.

The meeting opened at 5.00 p.m. Nico Schaeffer, Doctor-of-Law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed secretary Miss Martine Gillardin, Master-of-Law, residing in Luxembourg. The meeting elected ballot judges Miss Martine Schaeffer, Master-of-Law, residing in Luxembourg and Miss Patricia Graf, private employee, residing in Strassen.

The Steering Board having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of up to 175,000 class C preferred non-voting shares

2. Opportunity for all class A shareholders to convert, on or before July 31st, 1999, their shares in class C shares at a one-to-one conversion rate.

3. Definition of pre-emptive rights.

II. That the shareholders present and those represented, the proxy holders of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, as well as the proxy holders of the shareholders represented, are signed by the Steering Board and will remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies issued by the shareholders represented, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. As it appears from said attendance list, the entire corporate capital is present or represented at this meeting, all the shareholders present or represented declaring having had due knowledge of the agenda prior to this meeting, no previous convening notices were necessary.

IV. That all the shares, excepting those 20,986 shares which the Company has repurchased from a shareholder, are admitted to vote at this meeting.

V. That this meeting, representing the whole body of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Thereafter, the general meeting, pursuant to its deliberations, unanimously comprising the full owners, all bare owners of shares and beneficiaries of usufructuary rights takes the following resolutions, each one by separate votes.

First resolution

Be it resolved that 175,000 (one hundred seventy-five thousand) class C preferred non-voting shares be and are hereby authorized for being created and issued, and article 4 of the Articles of Association be and hereby is amended to read forthwith as follows:

«Art. 4. Subscribed capital.

4.01 The subscribed capital is set at twenty-seven million nine hundred ninety-eight thousand and two hundred Deutsche Mark (27,998,200.- DEM), represented by five hundred fifty-nine thousand nine hundred and sixty-four (559,964) ordinary shares with a par value of fifty Deutsche Mark (50.- DEM) each.

4.02 175,000 (one hundred seventy-five thousand) class C preferred non-voting shares are authorized to be created with a par value of DEM 50.- (fifty Deutsche Mark) each, the issue of which is conditional upon the following:

Each class A shareholder enjoys preferential conversion rights to class C shares proportionately to his holding of class A shares issued and outstanding to the class C shares offered for conversion. Are not comprised therein, any class A own shares which the Company has or will have repurchased at the time of conversion. Any offerings to convert class A shares into class C shares shall be made in an equal proportion to all class A shareholders at the first offering and in a proportion to those class A shareholders who have opted as said hereunder, for conversion into additional class C shares for the following offerings. Class C shares may only be issued against conversion of class A shares at the rate of one in a way that at each exchange of shares one class A share is cancelled as one authorized class C share is issued.

4.03 The Board of Directors shall inform each shareholder of class A and class C shares from time to time of the status of the conversions effected for the first time on or before August 10th 1999. An existing class A shareholder who is willing to exercise his preferential conversion right shall give written notice to the Board of Directors, stating also whether he would be interested in converting further C shares which would not have been converted by other shareholders. Such notice is to be received by the Company's Board of Directors on or before July 31st, 1999. Shareholders who fail to reply within the given period are deemed to have refused to exercise the preferential conversion right to class C shares. Should a class A shareholder not exercise his preferential conversion right into class C shares, the Company's Board of Directors, on or before August 10th, 1999, shall offer in accordance with the rules set out herebefore, the remaining preferential conversion rights to all those class A shareholders who accepted to subscribe to further class C shares, proportionately to their then remaining class A shareholding. Each shareholder shall notify the Company's Board of Directors within 15 days from receipt of the notice provided for in the paragraph, whether and to what extent he is willing to subscribe to further class C shares. The conversion rights regulated in this article cannot be transferred by existing shareholders to other shareholders or third parties.

4.04 The total number of C shares issued and outstanding shall in all events be less than half of the corporate capital then issued and outstanding.

4.05 All C shares are non-voting shares in ordinary and extraordinary shareholders' meetings, unless otherwise provided by Law or by these Articles of Association.

All class C shareholders are invited to all meetings on a consulting basis.

4.06 (i) Preferred class C shares are entitled to an annual dividend of 1 % (one per cent) of their par value, which is recuperable. (ii) Preferred class C shares are furthermore entitled to a non-recuperable dividend of the following 14 % (fourteen per cent) of dividends computed on their par value, or a lesser percentage in the event the distributable profit is lower or no such additional dividend if no distribution is voted by the shareholders' meeting.

(iii) All dividends exceeding 15 % (fifteen per cent) computed to the nominal value of each share are distributed proportionately among all class A and class C shareholders according to their shareholdings.

4.07 The company's Board of Directors having implemented the conversion operations shall nominate a fellow Director or any attorney to appear before notary for the purpose to adjust the capital structure of MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG according to all legal requirements, and have this article four amended consequently.»

The former paragraphs 4.02. to 4.07 remain unchanged save that they shall be renumbered consequently from 4.08 to 4.13.

Second resolution

Be it resolved that the first period for conversion of class A shares into class C shares shall extend to the 31st of July, 1999, and that, further the Board of Directors shall call for a second distribution of all remaining conversion rights not later than August 20th, 1999.

After such second conversion the Board of Directors, in its discretion may decide a last conversion opportunity to those shareholders who have participated in all the earlier conversions or it may decide to cancel all the remaining conversion opportunities.

Third resolution

Be it resolved that article 5 of the Article of Association be and hereby are amended to read forthwith as follows:

«Art. 5. Transfer of shares - pre-emption right.

5.01 The shares of the Company, including any class, in the event several classes are created, may be assigned and transferred subject to the provisions hereunder.

Shares can be freely transferred among shareholders. No shareholder in the Company may sell, assign or transfer either by sale, gift, bader or otherwise in any manner whatsoever any of his shares in the Company to any third party different from fellow shareholders without having them tendered for purchase by preference to the existing shareholders at the price to be determined in compliance with 5.02 hereafter. In the event that shares are split in bare ownership and usufructuary rights, the pre-emption right is vested in the bare owner.

5.02 The sales price of the shares offered, whether class A or class C shares, derives from net worth of an interim balance sheet to be drawn up within a 30 days' period starting from receipt by the Company of the Preemption Notice mentioned under 5.05. The net worth is obtained by deducting from the assets of the Company, at their book value, its liabilities to third parties and to shareholders, and shall consequently be constituted of the capital, the reserves, the result carried forward and the current result.

The value and accordingly the price of a share is equal to the net worth as above ascertained divided by the number of the subscribed and outstanding shares.

The interim balance sheet and the sale price shall be submitted to the shareholders within a 10 days' period from their establishment. Any dispute that may arise among the shareholders in connection with the interim balance sheet and the sale price shall be definitively decided by an arbitrator appointed by a resolution of the shareholders' meeting.

5.03 No shareholder in the Company, whether owner of class A or class C shares, may sell, assign or transfer his shares in the Company to any third party as specified here above without having tendered them for purchase by preference to the existing shareholders.

5.04 All existing shareholders in the Company are entitled to pre-emptive rights on the shares which fellow shareholders tender for sale proportionately to the number of shares respectively held by them. Conversion is only admissible for shares of the same class.

5.05 Should a shareholder not exercise the pre-emptive rights, the remaining shareholders shall benefit of such right in proportion to the shares respectively held by them.

If only one shareholder exercises the pre-emptive right, such shareholder shall be entitled to purchase all the shares tendered for sale, irrespective of the classes of such shares.

5.06 In order to comply with the pre-emptive rights the tendering shareholders shall give notice thereof simultaneously to all other shareholders and to the Company's Board of Directors as well (the «Pre-emption Notice).

5.07 The Pre-emption Notice shall indicate:

- (1) the number of shares offered for sale;
- (2) the price asked for the sale;
- (3) in the event there exists a third party bidder:
 - (i) the identity of the effective beneficial bidder;
 - (ii) a written statement by such bidder to confirm his commitment to buy all of the shares or the balance remaining thereof at the stated price and to deposit the amount of the total purchase price in escrow with the State and Savings Bank in Luxembourg until the end of the proceedings related to the pre-emptive rights,
 - (iii) all terms and conditions covenanted with such third party buyer.

5.08 An existing shareholder who exercises his right of pre-emption shall give notice thereof of the Company's Board of Directors, stating also his readiness in purchasing further shares which would result not purchased by other shareholders. Such notice is to be received by the Company within 30 days from the receipt of the interim balance sheet and of the sale price ascertained according to 5.02.

At the expiry of such a thirty days' period the Company shall promptly inform by proper notice the offering shareholder and all other existing shareholders of the status of acceptances, refusals and failings to reply, by indicating the classes in respect of which acceptances are made. The shareholders, who fail to reply within the given period, are deemed to have rejected the offer.

5.09 Should a shareholder not exercise his right of pre-emption, the Company's Board of Directors, within 150 days from the receipt of the preemption notice shall offer the right to purchase the remaining shares which have not been pre-empted in concern to all those of the remaining shareholders who declared a willingness to purchase further shares, according to the principles set forth hereabove.

5.10 Each shareholder shall notify the Company within 30 days from receipt of the notice provided for under 5.09 whether and to what extent he is willing to purchase further shares. During the same period the Board of Directors shall use its best endeavours to achieve the allotment of all the remaining shares offered for the sale among those of the shareholders who accepted to purchase further shares. The Company is entitled, in compliance with the legal provisions, to purchase, at the price provided for in paragraph 5.02. itself or on behalf of a third party chosen by it, the shares which the shareholders are not willing to acquire.

5.11 Within 200 days from receipt of the pre-emption notice, the Company, through its Board of Directors shall notify the offering shareholder the acceptances to purchase. Such notice shall indicate the name of the acquiring shareholders and the numbers of the shares to be acquired by each of them.

5.12 The assignment of the relevant pre-empted shares shall take place at a date to be elected by the vendor after receipt of the acceptance notice but in any case not prior to 20 days therefrom and not later than 50 days thereafter.

5.13 In the event such notice of acceptance is not served upon the offering shareholder within the term set forth in paragraph 5.11, the offering shareholder, save the provisions in article 5.17 hereafter, shall be entitled to freely transfer the shares indicated in the Pre-emption Notice, or the remaining balance thereof, from time to time, immediately at the expiry of the said term, to the party indicated in the Pre-emption Notice under the conditions set forth in the same said Pre-emption Notice. In case of sale the third party bidder is held to purchase all the remaining shares in respect of which pre-emptive rights have not been exercised, promptly at expiry of the last term of 200 days set, at the price and conditions set forth in the Pre-emption Notice. The amounts deposited in escrow shall be liquidated.

5.14 All the provisions in this article 5 shall apply also mutatis mutandis to the transfer of rights of bare ownership of the shares as well as to the usufructuary pledge or any other right in rem whatsoever on the shares.

5.15 The provisions set forth in this article shall apply both to ordinary class A shares and to non-voting class C preferred shares and shall apply also to option rights in respect of such shares and preferred subscription rights in all cases of increases of the share capital or issues of bonds, whether straight or convertible.

5.16 These provisions shall furthermore apply mutatis mutandis, when shares are sold in connexion with the settlement of creditors claims on an insolvent shareholder.

5.17 The transfer of Company's shares in any manner whatsoever to third parties is further subject to the written approval of the Company's Board of Directors to be applied by the offering shareholder in the same Pre-emption Notice. Such approval can be refused if the final transferee is: (A) a natural person or a legal entity operating in the manufacture of industrial felts and/or slieves and/or fabrics of any kind whatsoever for, but not limited to, the paper industry and industrial tissues; and/or (B) a natural person or a legal entity operating in the manufacture of metallic and synthetic wires and fabrics for the production of paper, textiles and fibre cement, as well as for filtration and other industrial purposes; and/or

(C) a natural person or legal entity operating in the manufacture of spectacles, sunglasses and optical products; and/or

(D) a natural person or a legal entity directly or indirectly controlled by, or controlling, a legal entity carrying on any of the aforementioned activities.

In case of refusal, the Company, save pre-emptive rights are exercised by the remaining shareholders upon proper notice as aforesaid, within 210 days from the initial application shall present to the applying selling shareholder a purchaser who undertakes to purchase all of the shares under refusal, at the price to be established in compliance with 5.02 herebefore. In the event the Board of Directors falls to present such a substitute purchaser, the third party indicated in the Pre-emption Notice, but not by the Board of Directors, will nonetheless become eligible to receive the shares.

5.18 The transfer of the shares vis-à-vis the Company upon death requires both the Board of Directors' and the remaining shareholders' consent, which is to be applied for by the heirs and/or successors of the deceased shareholder.

Such applications shall be addressed to the Company's Board of Directors. The heirs and/or successors of the deceased shareholder shall be entitled to exercise the rights arising out of the shares formerly belonging to the deceased shareholder only; either after having received the consent of the Company's Board of Directors and of all the remaining shareholders; or after the laps of 210 days from the receipt of the notice of refusal either of the Company or of one or more shareholders without having received, due to the fault of the parties entitled to purchase the shares which belonged formerly to the deceased shareholder, the payment of price of the shares as set out in 5.02.

5.19 All requests and communications to be made under this article 5 shall be made only by means of registered letter with return receipt or hand delivered with acknowledgement of receipt.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing among shareholders.

The deed having been read to the appearing persons all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the steering Board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 46.071, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG wurde gegründet gemäss Urkunde des Notars Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, vom 22. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 40 vom 31. Januar 1994. Die Satzungen wurden mehrere Male abgeändert gemäss Urkunden des Notars Frank Baden vom 22. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 92 vom 12. März 1994; vom 12. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 160 vom 7. April 1995; vom 20. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 664 vom 30. Dezember 1995, durch Urkunde vom 10. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 817 vom 9. November 1998, und zuletzt vom 17. März 1999, deren Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, noch aussteht.

Die Versammlung wird um fünf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Nico Schaeffer, Doktor der Rechte, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Martine Gillardin, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zu Stimmzählern Fräulein Martine Schaeffer, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg und Fräulein Patricia Graf, Privatbeamtin, wohnhaft in Strassen.

Nach Zusammenstellung des Leitungsbüros trägt der Vorsitzende folgendes vor, welches er den Notar bittet zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Schaffung von 175.000 Klasse C Vorzugsaktien ohne Stimmrecht.

2. Abgabe der Möglichkeit an alle Klasse A Aktionäre, mit Verfalltag vom 31. Juli 1999 ihre Aktien der Klasse A in Aktien der Klasse C einzutauschen zu einem Umtauschkurs von eins zu eins.

3. Festlegung betr. die Vorkaufsrechte.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Namen, Vornamen, des Datums der erstellten Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt und mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste von den Aktionären beziehungsweise von deren Vertretern und vom Leitungsbüro gezeichnet, wird zusammen mit dieser Urkunde einregistriert werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche von den Erschienenen ne varietur paraphiert sind, bleiben ebenfalls dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und die Aktionäre erklären, dass sie volle Kenntnis von der Tagesordnung haben, und dass keine vorherige Einberufungen notwendig waren.

IV. Zur Stimmabgabe sind alle Aktien zugelassen, unter Ausnahme derjenigen 20.986 Aktien die die Gesellschaft selbst von einem Aktionär zurückgekauft hat.

V. Diese Gesellschafterversammlung, die die Gesamtheit der stimmberechtigten Aktien vertritt, ist regelmässig gebildet, und ist somit voll befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Infolge ihrer Beratungen haben die Gesellschafter einstimmig, begreifend sowohl die vollrechtlichen Aktionäre, wie diejenigen mit nacktem Eigentum, wie auch deren Nutzniesser, folgende Beschlüsse gefasst, jeder mit getrennter Stimmabgabe:

Erster Beschluss

Es wird genehmigt 175.000 (einhunderfünfundsiebzigtausend) Klasse C Vorzugsaktien ohne Stimmrecht zu schaffen und dieselben auszugeben, worauf Artikel 4 der Gesellschaftssatzungen abgeändert wird, um folgenden Wortlaut zu haben:

«Art. 4. Gezeichnetes Kapital.

4.01 Das gezeichnete Kapital beträgt siebenundzwanzig Millionen neunhundertachtundneunzigtausendzweihundert Deutsche Mark (27.998.200,- DEM) bestehend aus fünfhundertneunundfünfzigtausendneunhundertvierundsechzig (559.964,-) Stammaktien zu einem Nennwert von je fünfzig Deutsche Mark (50,- DEM).

4.02 175.000 (einhunderfünfundsiebzigtausend) Klasse C, Vorzugsaktien ohne Stimmrecht werden zur Schaffung und Ausgabe genehmigt, zu einem Nennwert von je DEM 50,- (fünfzig Deutsche Mark) deren Ausgabe unterliegt den folgenden Bedingungen:

jeder Klasse A Aktionär geniesst ein bevorzugtes Umtauschrecht seiner Klasse A Aktien in Klasse C Aktien im Verhältnis zu dessen Besitz von ausgegebenen und noch ausstehenden Klasse A Aktien und der Zahl der zum Umtausch angebotenen Klasse C Aktien. Hierin sind diejenigen Klasse A Eigenaktien nicht miteinbegriffen, die die Gesellschaft zurückgekauft hat oder noch zurückkaufen wird.

Das erste Angebot Klasse A Aktien in Klasse C Aktien umzutauschen wird in gleichen Verhältnissen an alle Klasse A Aktionäre gemacht. Die darauffolgenden Angebote werden in gleichen Verhältnissen an diejenigen Aktionäre gemacht, die wie hierfolgend angeführt, für den Umtausch für zusätzliche Klasse C Aktien eine Option erklärt haben. Klasse C Aktien können nur gegen bestehende Klasse A Aktien umgetauscht werden, und dies zu einem Umtauschverhältnis von eins zu eins in dem Maße, dass bei jedem Tausch eine Klasse A Aktie storniert wird, jedesmal wenn eine genehmigte Klasse C Aktie ausgegeben wird.

4.03 Es obliegt dem Verwaltungsrat jeden Klasse A Aktionär und, gegebenenfalls jeden Klasse C Aktionär über den Stand der vorgenommenen Tauschgeschäfte zu benachrichtigen und dies zum ersten Male am 10. August 1999 oder eher.

Ein bestehender Aktionär der Klasse A, welcher gewillt ist seine Vorzugsrechte zu Umtausch auszuüben, hat dem Verwaltungsrat hierüber schriftliche Mitteilung zu machen, mit der Angabe, ob er daran Interesse beweist weitere Klasse C Aktien in Tausch zu nehmen die andere Aktionäre nicht umgewandelt haben. Eine solche Mitteilung hat dem Verwaltungsrat der Gesellschaft am 31. Juli 1999 oder eher zu erreichen. Von Aktionären, die es versäumt haben diese Antwort in der gegebenen Zeitspanne zu liefern, wird der Verzicht auf ihr Vorzugsrecht auf Umtausch mit Klasse C Aktien erachtet.

Im Falle wo ein Aktionär der Klasse A sein Vorzugsrecht zur Umwandlung in Klasse C Aktien nicht ausübt, steht dem Verwaltungsrat der Gesellschaft das Recht zu, am 10. August 1999 oder eher, die nicht ausgeübten Vorzugsrechte denjenigen Klasse A Aktionären anzubieten, die sich bereit erklärt haben zusätzliche Klasse C Aktien zu zeichnen, im Verhältnis zu den ihnen verbleibenden Klasse A Aktien.

Jeder Aktionär hat dem Verwaltungsrat der Gesellschaft binnen 15 Tagen ab Erhalt der Zustellung wie hieroben verfügt, mitzuteilen ob und in welchem Maße er gewillt ist zusätzliche Klasse C Aktien zu zeichnen. Die Umtauschrechte laut diesem Artikel können nicht von bestehenden Aktionären an andere Aktionäre oder an Dritte übertragen werden.

4.04 Der Gesamtbetrag der ausgegebenen und sich im Umlauf befindlichen Klasse C Aktien darf in jedem Falle die Hälfte des ausgegebenen und sich im Umlauf befindlichen Gesellschaftskapitals nicht übersteigen.

4.05 Klasse C Aktien sind nicht stimmberechtigt weder in ordentlichen noch in ausserordentlichen Gesellschafterversammlungen, ausser anders gesetzlich bestimmt oder in diesen Satzungen speziell anders verfügt.

Alle Klasse C Aktionäre werden mit beratender Stimme zu allen Gesellschafterversammlungen eingeladen.

4.06 (i) Klasse C Vorzugsaktien sind zu einer jährlichen Vorzugsdividende von 1 % (einem Prozent) zum Nennwert der Aktie berechtigt, welche beitreibar ist.

(ii) Klasse C Vorzugsaktien sind des Weiteren zu einer nicht-beitreibbaren Dividende auf den folgenden 14 % (vierzehn Prozent), zum Nennwert der Aktie berechtigt, oder einem minderen Prozentsatz im Falle einer Verminderung der Gewinnausschüttung oder auch keiner Dividende im Falle wo die Gesellschafterversammlung beschliesst keine Dividende auszuschütten.

(iii) Jegliche Dividende die über den Prozentsatz von 15 %, auf den Nennwert der Aktie berechnet, übersteigt wird anteilmässig an die Aktien beider Klassen von Aktionären ausgeschüttet.

4.07 Sobald der Verwaltungsrat der Gesellschaft die Umwandlungsgeschäfte von Klasse A Aktien in Klasse C Aktien vervollständigt hat, wird er ein Verwaltungsratsmitglied oder einen Stellvertreter benennen mit der Aufgabe vor einem Notar zu erscheinen, um den Kapitalaufbau der MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG gemäss der gesetzlichen Erfordernisse anzupassen und diesen Artikel dementsprechend abzuändern.»

Die ehemaligen Paragraphen 4.02 bis 4.07 werden nicht abgeändert, doch wird ihre Nummerangabe fortan 4.08 bis 4.13 lauten.

Zweite Beschlussfassung

Es wird beschlossen, dass der erste Zeitabschnitt für den Umtausch von Klasse A Aktien in Klasse C Aktien am 31. Juli 1999 abläuft, und, dass der Verwaltungsrat ermächtigt ist eine zweite Frist für einen zweiten Umtausch einzuberufen, die jedoch nicht den 20. August 1999 überschreitet. Nach einer solchen zweiten Umtauschmöglichkeit kann der Verwaltungsrat nach seinem Ermessen entscheiden ob ein letztes Angebot zum Umtausch an diejenigen Aktionäre gemacht wird, die an den vorangehenden Umwandlungen teilgenommen haben, oder der Verwaltungsrat kann entscheiden die noch ausstehenden Umtauschmöglichkeiten zu stornieren.

Dritte Beschlussfassung

Die Gesellschafterversammlung beschliesst, Artikel 5 abzuändern, der demzufolge folgenden Wortlaut haben wird:

«Art. 5. Übertragung der Aktien - Vorkaufsrecht.

5.01 Die Gesellschaftsaktien, alle Klassen inbegriffen, falls deren mehrere geschaffen sind, können, unter Beachtung der folgenden Bestimmungen, unter Aktionären frei abgetreten und übertragen werden. Die Aktionäre der Gesellschaft können ihre Aktien nicht veraussern, abtreten oder übertragen, sei es durch Verkauf, Schenkung, Tausch oder sonstwie, an Dritt-Personen, sofern sie nicht den übrigen Aktionären die Möglichkeit geboten haben, ihr Vorkaufsrecht zu dem gemäss Punkt 5.02 ermittelnden Preis auszuüben. Sollten die Aktien aufgeteilt sein in Nacktes-Eigentum und Niessbrauchsrecht, so kann nur der Nackte-Eigentümer das Vorkaufsrecht ausüben.

5.02 Der Verkaufspreis der zum Verkauf angebotenen Aktien ob Klasse A oder Klasse B Aktien ergibt sich aus dem Reinvermögen einer Zwischenbilanz, welche innerhalb von 30 Tagen ab Empfang bei der Gesellschaft, der in 5.05 vorgesehenen Vorkaufsanzeige zu erstellen ist. Das Reinvermögen ergibt sich aus dem Vermögen des Unternehmens zum Buchwert, das nach Abzug der Schuldposten gegenüber Dritt-Personen und Aktionären verbleibt, und nur aus dem Kapital, den Rücklagen, dem Ergebnisvortrag und dem augenblicklichen Bilanzergebnis besteht.

Der Wert und, dementsprechend der Preis einer Aktie ist gleich dem Reinvermögen, wie oben ermittelt, geteilt durch die Anzahl der unterzeichneten und sich im Umlauf befindlichen Aktien.

Die Zwischenbilanz und der Verkaufspreis werden innerhalb von 10 Tagen nach ihrer Feststellung den Aktionären unterbreitet.

Etwaige Streitsachen zwischen Aktionären, in Zusammenhang mit der Zwischenbilanz und der Errechnung des Verkaufspreises, werden endgültig von einem Schiedsrichter entschieden, welchen die Aktionäre anlässlich einer Gesellschafterversammlung bestimmen.

5.03 Kein Aktionär der Gesellschaft, ob der Klasse A oder der Klasse C, kann seine Aktien einer Drittperson übertragen wie hier oben bestimmt, ohne diese vorzugsrechtlich den bestehenden Aktionären angeboten zu haben.

5.04 Die bestehenden Aktionäre sind alle dazu ermächtigt vorkaufsrechtlich die Aktien zu erwerben die ein Aktionär anbietet, im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien. Der Umtausch kann nur unter Aktien derselben Klasse gestehen.

5.05 Falls ein Aktionär sein Verkaufsrecht nicht ausübt, fällt den übrigen Aktionären dieses Recht zu, immer im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Aktien.

Sollte nur einer der Aktionäre das Vorkaufsrecht ausüben, ist dieser Aktionär dazu ermächtigt alle angebotenen Aktien, gleich welcher Klasse, zu erwerben.

5.06 Zur Wahrung des Vorkaufsrechts muss der anbietende Aktionär gleichzeitig allen übrigen Aktionären sowie dem Verwaltungsrat eine diesbezügliche Anzeige machen (Vorkaufsanzeige).

5.07 Die Vorkaufsanzeige muss folgende Angaben enthalten:

1. die Zahl der zum Kauf angebotenen Aktien;
2. den angeforderten Verkaufspreis;
3. besteht ein Angebot eines Dritten:

(i) die Identität dieses tatsächlichen Bieters;

(ii) eine schriftliche Erklärung seitens dieses Bieters, welcher seine Verpflichtung, alle oder die nach Ausübung des Vorkaufsrechts übriggebliebenen Aktien zum genannten Preis zu kaufen und die Summe des ganzen Kaufpreises bei der Staatsbank und Sparkasse Luxemburg bis zum Ende des Vorkaufsprozesses als Sicherheit zu hinterlegen, bestätigt;

(iii) alle Bestimmungen und Auflagen des Abkommens zwischen dem Verkäufer und dem Drittperson-Käufer.

5.08 Ein bestehender Aktionär, welcher sein Vorkaufsrecht ausübt, muss dies dem Verwaltungsrat mitteilen und ferner muss er dem Verwaltungsrat auch mitteilen, ob er weitere Aktien kaufen möchte die von der Nichtausübung von Vorkaufsrechten anderer Aktionäre herrühren. Diese Mitteilung muss innerhalb von 30 Tagen nach der Unterbreitung der Zwischenbilanz und des gemäss Punkt 5.02 ermittelten Verkaufspreises bei der Gesellschaft eingehen.

Nach Ablauf dieser Frist von 30 Tagen muss die Gesellschaft dem verkaufenden Aktionär und allen anderen Aktionären sofort mittels Zustellung mitteilen, wer von den Aktionären die Verkaufsvorrechte angenommen, abgelehnt oder wer nicht geantwortet hat, mit Angabe der Klasse der Aktien zu denen Annahme gemacht wurde.

Von den Aktionären die nicht geantwortet haben wird erachtet, dass sie das Angebot nicht angenommen haben.

5.09 Hat ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausgeübt, so muss der Verwaltungsrat innerhalb von 150 Tagen ab Empfang des Vorkaufsbescheids bei der Gesellschaft, den Aktionären, die den Kauf weiterer Aktien in Absicht gestellt haben, die nicht beanspruchten Aktien gemäss den obengenannten Bestimmungen, zum Kauf anbieten.

5.10 Jeder Aktionär muss innerhalb von 30 Tagen nach Erhalt der unter 5.09 genannten Anzeige der Gesellschaft mitteilen, ob und in welchem Umfang er bereit ist weitere Aktien zu kaufen. Während dieser Frist wird der Verwaltungsrat alles in die Wege leiten, um die nicht beanspruchten Aktien unter die kaufwilligen Aktionäre aufzuteilen. Die Gesellschaft ist berechtigt, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen, die Aktien, die nicht von den Aktionären beansprucht werden, und zu dem Preise der in Paragraph 5.02 festgelegt ist, für sich oder einen von ihr bestimmten Dritten zu kaufen.

5.11 Innerhalb von 200 Tagen ab Empfang bei der Gesellschaft des Vorkaufsbescheids, muss der Verwaltungsrat der Gesellschaft den anbietenden Aktionären die Kaufabsicht der anderen Aktionäre mitteilen. Diese Mitteilung muss die Namen der Käufer und die Zahl der Aktien, die jeder Aktionär zu kaufen beabsichtigt, enthalten.

5.12 Die Übertragung der vorkaufsrechtlich erstandenen betroffenen Aktien findet statt an einem Datum nach Wahl des Verkäufers in einem Zeitraum zwischen dem 20. und dem 50. Tag nach Empfang der Annahmebestätigung.

5.13 Wird den anbietenden Aktionären innerhalb der unter 5.11 genannten Frist keine Annahmebestätigung zugestellt, mit Ausnahme der Bedingungen des folgenden Paragraphen 5.17, dann ist der anbietende Aktionär berechtigt, an den in der Vorkaufsanzeige genannten dritten Bieter, zu gleichen Bedingungen wie in dem obengenannten Vorkaufsbescheid den Restbetrag der angebotenen Aktien frei zu übertragen. Im Falle des Verkaufs muss der dritte Bieter alle Aktien die in Bezug auf das Vorkaufsrecht nicht ausgeübt wurden, sofort nach Ablauf dieser letzten Frist von 200 Tagen, zu dem Preis und den Bedingungen, wie in dem Vorkaufsbescheid festgelegt, kaufen. Die als Sicherheit hinterlegte Summe wird zur Zahlung freigegeben.

5.14 Alle Bestimmungen in diesem Artikel 5 finden auch Anwendung, mutatis mutandis, auf die Übertragung von Nacktem-Eigentum von Aktien, und auch an die Verpfändung von Nissbrauchrechten oder alle sonstigen Rechte in rem, welche auch immer.

5.15 Die Bestimmungen aus diesem Artikel gelten sowohl den gewöhnlichen Klasse A Aktien als auch den nicht stimmberechtigten Klasse C Vorzugsaktien und gelten auch für die Optionsrechte auf solche Aktien und Vorzugszeichnungsrechte für alle Kapitalaufstockungen oder die Ausgabe von sowohl Wandelanleihen als auch normalen Anleihen.

5.16 Diese Bestimmungen gelten ebenfalls, mutatis mutandis, wenn die Aktien eines Aktionärs im Rahmen eines Verfahrens zur Befriedigung seiner Gläubiger veräussert werden.

5.17 Die Übertragung der Aktien der Gesellschaft auf welche Art auch immer an eine Drittperson ist von einer schriftlichen Zustimmung des Verwaltungsrats der Gesellschaft abhängig, welche der verkaufswillige Aktionär in dem Vorkaufsbescheid der Gesellschaft beantragen muss. Diese Zustimmung kann verweigert werden, wenn es sich bei dem Enderwerber um:

(A) eine natürliche Person oder eine rechtliche Körperschaft handelt, welche in der Herstellung von industriellen Filzen und/oder Sieben und/oder von Strukturen zur Herstellung von, jedoch nicht ausschliesslich, industriell hergestelltem Papier und Textilien tätig ist, und/oder (B) eine natürliche Person oder rechtliche Körperschaft handelt, welche in der Herstellung von metallhaltigen oder synthetischen Drähten oder Strukturen, sowohl zur Herstellung von Papier, Textilien oder Faserklebern als auch zum Filtern und/oder zu anderen industriellen Zwecken, jedoch nicht auf die Papierherstellung und diejenige von industriellen Textilien beschränkt tätig ist; und/oder

(C) eine natürliche Person oder rechtliche Körperschaft handelt, welche in der Herstellung von Brillen, Sonnenbrillen und optische Produkte tätig ist; und/oder

(D) eine natürliche Person oder rechtliche Körperschaft handelt, welche entweder mittelbar oder unmittelbar von einer rechtlichen Körperschaft, die die obengenannten Aktivitäten ausübt, kontrolliert wird oder wenn diese eine solche Körperschaft kontrolliert.

Verweigert die Gesellschaft die Zustimmung und, falls Vorkaufsrechte von den übrigen Aktionären nach einschlägiger Anzeige, wie oben bestimmt, nicht ausgeübt werden, muss die Gesellschaft innerhalb von 210 Tagen ab des ersten Antrags den beantragenden verkaufswilligen Aktionären einen anderen Käufer vorstellen der sämtliche Aktien, deren Übertragung nicht genehmigt wurde, zu dem gemäss 5.02 zu ermittelten Preis ankauft. Kann der Verwaltungsrat keinen solchen Ersatzkäufer vorstellen, wird der in der Vorkaufsanzeige genannte, jedoch nicht vom Verwaltungsrat genehmigte, dritte Bieter trotzdem zum Kauf der Aktien zugelassen.

5.18 Die Übertragung der Aktien infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung des Verwaltungsrats und der übrigen Aktionäre, welche von den Erben und/oder Rechtsnachfolgern des verstorbenen Aktionärs beantragt werden muss.

Diese Anträge sind an den Verwaltungsrat zu richten. Die Erben und/oder Rechtsnachfolger des verstorbenen Aktionärs dürfen die Rechte aus den Aktien, welche vorher dem verstorbenen Aktionär gehört haben, nur ausüben, wenn die Zustimmung des Verwaltungsrats und der übrigen Aktionäre vorliegt oder wenn 210 Tage nach Zustellung der Verweigerung des Verwaltungsrats oder eines oder mehreren Aktionäre der gemäss 5.02 ermittelte Preis von den Personen, die zum Kauf der Aktien des verstorbenen Aktionärs berechtigt worden sind, noch nicht gezahlt ist.

5.19 Alle Anträge und Mitteilungen, unter Anwendung der Bestimmungen aus diesem Artikel 5, werden nur per Einschreibebrief gegen Empfangsbestätigung zugestellt oder gegen Empfangsbestätigung ausgehändigt.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der Parteien, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben Parteien und im Falle von Abweichungen des deutschen Textes vom englischen Text, ist die englische Fassung massgebend für die Aktionäre.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schaeffer, M. Gillardin, M. Schaeffer, P. Graf, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1999, vol. 117S, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(28655/230/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.071.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 524 du 25 mai 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(28656/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MALVINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.875.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour MALVINT S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(28647/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MEDINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.921.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(28650/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MEDINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.921.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1999

1. Par vote spécial, l'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour ainsi que pour la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

Pour extrait conforme
C. Blondeau R. Haigh
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28651/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 34.901.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 mars 1999

Présents: PROMEUROPE S.A., Administrateur;
Claude Jean Boutefeu, Administrateur;
Pascal Opreel, Administrateur.

Invités: R. Gordon;
N.-E. Nijar.

La séance est ouverte sous la présidence de la société PROMEUROPE S.A. à 16.00 heures.

Ordre du Jour:

1. Démission de deux administrateurs;
2. Remplacement de ces deux administrateurs;
3. Changement du siège social.

Résolutions

1. Monsieur Claude Jean Boutefeu et Monsieur Pascal Opreel confirment au Conseil d'Administration leur souhait de démissionner de leur poste d'Administrateur avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration accepte leur démission et les remercie pour leurs services rendus à la société.

2. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter en remplacement de Monsieur Pascal Opreel, démissionnaire, Monsieur Nour-Eddin Nijar, et de coopter en remplacement de Monsieur Claude Jean Boutefeu, démissionnaire, Monsieur Richard Gordon. Afin de respecter les dispositions légales régissant le mode d'élection par cooptation, cette décision sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires;

3. Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social du 24, rue Alexandre Fleming, L-3467 Dudelange au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.30 heures.

PROMEUROPE S.A.	R. Gordon	N.-E. Nijar
Signature	Administrateur	Administrateur
Administrateur		

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28648/565/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MATPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.264.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour la société
Signature

(28649/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

NET DISTRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.257.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 juin 1999

Il résulte des résolutions prises que M. Eric Emirgand, directeur de sociétés, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 2, rue du Chemin de Fer a été nommé Administrateur-Délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juin 1999 et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa signature.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

Pour extrait conforme
NOHA SERVICES CORP.
Signature

Ici représentée par M. Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 janvier 1999.

CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD.	E. Emirgand
Signature	

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28657/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

METEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19-21, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 58.876.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes Mademoiselle Gaby Goedert, employée privée, demeurant à Ell, pour une même période.

Luxembourg, le 22 juin.

Pour la société
Signature

(28652/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.103.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 22 juin.

Pour la société
Signature

(28653/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MIRACEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.351.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 22 juin.

Pour la société
Signature

(28654/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PATAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.410.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATAGON HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, le 22 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 480 du 24 novembre 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'Huart, le 3 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 480 du 24 novembre 1994 et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'Huart, le 27 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 263 du 31 mai 1996,

immatriculée au registre de commerce et à Luxembourg sous la section B et le numéro 48.410.

Bureau:

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse Conrardy, directeur de sociétés, demeurant à Remich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Geoffroy Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rüdiger Von Lettow-Vorbeck, comptable, demeurant à Saint-Léger (Belgique).

Composition de l'assemblée:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président:

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui ne sera désormais plus celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

2. Modification de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques de fabrique et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques de fabriques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PATAGON HOLDING S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

La société est établie pour une durée illimitée.»

4. Transfert du siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

5. Divers.

II. - Il existe actuellement mille cinq cents (1.500) actions, d'une valeur nominale de mille Deutsche Mark (DEM 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million cinq cent mille Deutsche Mark (DEM 1.500.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée:

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier, avec effet immédiat, le statut de la société qui ne sera désormais plus celui d'une société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2.- des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques de fabrique et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques de fabriques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er}.- des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PATAGON HOLDING S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

La société est établie pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: A. Conrardy, G. Pierrard, R. Von Lettow-Vorbeck, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 2CS, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 1999.

T. Metzler.

(28660/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PATAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 48.410.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 1999.

T. Metzler.

(28661/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

OFIMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 36.856.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 avril 1999 que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été élu Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28658/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PARELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.818.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 577, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARELL S.A.
Signature
Administrateur

(28659/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PORTUGAL INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signatures.

(28662/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PRALAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 54.953.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 70, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour la société.

(28663/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PRIME CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.209.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 1999

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 31.000, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

La conversion du capital en Euros a donné un montant de EUR 30.986,69. Pour arriver à un capital de EUR 31.000, un montant de EUR 13,31 a été prélevé sur les résultats reportés.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour la société
Signature

(28664/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

RESSOURCES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 août 1998, que Messieurs Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant à Schiffange, et Marc Stilmant demeurant en Belgique ont démissionné de leur fonctions d'administrateurs et que Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg, ainsi que Monsieur Maurice Lam demeurant à Ernster, ont été élus administrateurs en remplacement.

Le siège social de la société est transféré à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Est nommé à la fonction de commissaire aux comptes avec effet rétroactif Madame Nathalie Ricard, Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 1999.

Pour extrait conforme
DELOITTE & TOUCHE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28674/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

RUSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.486.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28675/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PROMI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.087.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales effectif à partir du 31 décembre 1998 que toutes les parts sociales de PROMI HOLDING, S.à r.l. ont été transférées par MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., dont le siège social se trouve à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, au GEMINI TRUST, représentée par son trustee MeesPierson CAYMAN LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 2003 GT, British American towers Phase 3, Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1999, vol. 524, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28665/003/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PROMI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.087.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales effectif à partir du 8 janvier 1999, que toutes les parts sociales de PROMI HOLDING, S.à r.l. ont été transférées par GEMINI TRUST, représentée par son trustee MeesPierson CAYMAN LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 2003 GT, British American towers Phase 3, Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands au OMEGA TRUST, représentée par son trustee MeesPierson CAYMAN LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 2003 GT, British American towers Phase 3, Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1999, vol. 524, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28666/003/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.866.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 1999, vol. 524, fol. 44, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

V. Demeuse
Administrateur-Délégué

(28673/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

SOCIETE POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.288.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juin 1999

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour la société
Signature

(28688/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PUBLIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour PUBLIFUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(28667/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PUBLIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 avril 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Jean-Yves Maldague, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Geert De Baere, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Dirk Gyselinck, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Marc Hoffmann, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
- Gerrit Van Daele, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Luc Walravens, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.

Pour PUBLIFUND

Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28668/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

RAAD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 57.307.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

(28671/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

RAAD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 57.307.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 mai 1999 tenue au siège social de la société

Résolutions

Sont renommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

M. Michel Bellemans, Directeur de sociétés, demeurant à B-1761 Roosdaal;

M. Laurent Nagels, directeur de sociétés, demeurant à Bruxelles;

RAAD (BELGIUM) N.V. avec siège social à B-1040 Bruxelles.

Est renommée Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans:

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING (INTERCONSULT), avec siège social à L-2324 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour extrait conforme

RAAD (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 517, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28672/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PUBLITOP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.734.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour PUBLITOP, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(28669/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

PUBLITOP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.734.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 avril 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Geert De Baere, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Dirk Gyselinck, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Marc Hoffmann, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
- Gerrit Van Daele, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Luc Walravens, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.
- Jean-Yves Maldague, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A.

Pour PUBLITOP
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(28670/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

SISAS INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 56.760.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SISAS INDUSTRIES SA, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 57, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 1996, publié au Mémorial, Série C n° 37 du 29 janvier 1997. Les statuts furent ensuite modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 12 octobre 1998, publié au Mémorial, Série C n° 939 du 29 décembre 1998. L'inscription de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg a été faite sous le numéro B 56.760.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal, à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves;
2. Modification afférente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 3 des statuts sociaux;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal, à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Deuxième résolution

Suite à ce transfert de siège, la première phrase du premier paragraphe de l'article 3 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Gillardin, M. Schaeffer, G. Geiben, N. Boumans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 117S, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(28686/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

SISAS INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 56.760.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 563 du 1^{er} juin déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(28687/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

SES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 67.611.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Bausch

Président du Conseil d'Administration

(28679/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

SES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 67.611.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 31 mars 1999, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

Administrateurs:

M. Romain Bausch, Directeur Général de la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A., demeurant à Mamer, (Grand-Duché de Luxembourg), Président du Conseil d'Administration

M. Roland Jaeger, Secrétaire Générale de la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A., demeurant à Luxembourg

M. Dean Alan Olmstead, Directeur du Développement de la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A., demeurant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Jürgen Schulte, Directeur Financier de la Société Européenne des Satellites S.A., demeurant à Trèves (Allemagne).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 mars 2000.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-2013 Luxembourg.

AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 1998

L'affectation des résultats est sans objet (résultat négatif).

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 21 juin 1999.

Pour la société

R. Bausch

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28680/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

**EURO-INDUSTRIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. SAGRES VIDA S.A.).**

Siège social: L-8290 Kehlen, 28, Domaine de Brameschhof.
R. C. Luxembourg B 59.397.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 mai 1999, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

1. Madame le Présidente informe les personnes présentes des points de l'ordre du jour ainsi que les changements effectués lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1999.

La nomination au poste d'Administrateur-Délégué Madame Dzanashia Nona, demeurant à Moscou.

Nomination au poste d'Administrateur, Ermakov Vassili, demeurant à Anvers.

Nomination au poste d'Administrateur, Tukker Lucy, demeurant à Anvers.

Commissaire aux comptes C.I.B.S. IMMO-ASS S.A., Kehlen.

2. Changement du siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen.

3 Changement de dénomination commerciale de SAGRES VIDA en EURO-INDUSTRIAL CORPORATION.

Pour publication et réquisition
SAGRES VIDA S.A.

Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28676/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

SERTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.347.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour SERTI S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(28677/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

SERTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.347.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour SERTI S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(28678/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

**TAXI ET AMBULANCE D'EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. TAXIS D'EUROPE S.A.).**

Siège social: Dudelange, 36, rue Tattenbiert.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAXIS D'EUROPE S.A. avec siège social à Luxembourg, 160, route de Thionville;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 25 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 34240.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg;

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Manuela Kleinbauer, employée privée, demeurant à Dudelange;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement du siège de Luxembourg à Dudelange, 36, rue Tattenbiert.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des Statuts.

3) Changement de la dénomination de la société en TAXI ET AMBULANCE D'EUROPE S.A.

4) Modification afférente de l'article 1^{er} des Statuts.

5) Nomination statutaire.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Dudelange, 36, rue Tattenberg.

Suite à ce transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Dudelange».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en TAXI ET AMBULANCE D'EUROPE S.A.

Suite à ce changement de dénomination le premier article des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TAXIS ET AMBULANCE D'EUROPE S.A.»

Troisième et dernière résolution

Est nommé administrateur-délégué Madame Manuela Berchem, demeurant à Dudelange, 6, rue Gaffelt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire. date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Hammerel, M. Berchem, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1999, vol. 841, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 juin 1999.

C. Doerner.

(28697/209/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

**TAXI ET AMBULANCE D'EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. TAXIS D'EUROPE S.A.).**

Siège social: Dudelange, 36, rue Tattenberg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

C. Doerner.

(28698/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

MILLICOM LATIN AMERICA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the first day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

1) MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS B.V., a Dutch company having its registered office at NL-1076 AZ Amsterdam, 1, Locatellikade,
represented by Me Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on May 5th, 1999;

2) SHAI HOLDING S.A., a Luxembourg company having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange,
represented by Me Laurent Schummer, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bertrange on May 5th, 1999;

which two proxies after being signed ne varietur by the mandatory of the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing by their mandatory, have drawn up the following Articles of Incorporation of a company limited by shares («société anonyme») which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of MILLICOM LATIN AMERICA S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bertrange by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object

The purpose for which the Company is formed is to engage in all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any business enterprise, including but not limited to the administration, management, control and development of any such enterprise, and to engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage, more specifically in the field of telecommunications.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The Company has an issued capital of forty thousand U.S. Dollars (USD 40,000.-), divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of two U.S. Dollars (USD 2.-) per share fully paid in.

The Company has an authorised capital of two hundred million U.S. Dollars (USD 200,000,000.-), divided into one hundred million (100,000,000) shares with a par value of two U.S. Dollars (USD 2.-) per share.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital, realised and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

Art. 6. Shares

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III. - Board of Directors / Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders. The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May of each year, at 3:00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote

shareholders meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits**Art. 18. Fiscal Year**

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 20. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law**Art. 21. Applicable Law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st of December 1999.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 2000.

Subscription and payment

The appearing parties, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital (USD)	Number of Shares	Payments (USD)
MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS B.V., prenamed	39,998.-	19,999	39,998.-
SHAI HOLDING S.A., prenamed	2.-	1	2.-
Total:	40,000.-	20,000	40,000.-

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

Valuation

For the purposes of the Registration Authorities, the present capital is valued at 1,547,400.- LUF (rate of exchange 1.06.1999: 1.- USD = 38.685 LUF).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 3 (three).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2000:

1. Marc Beuls, company manager, residing in Luxembourg;
2. Mark Lewis, company manager, residing in Luxembourg;
3. Gustavo Prilick, company manager, residing in Luxembourg.

II) The number of auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2000:

ARTHUR ANDERSEN, société civile having its registered office in Luxembourg.

III) Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1076 AZ Amsterdam, 1, Locatellikade,

représentée par M^e Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 5 mai 1999;

2) SHAI HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange,

représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bertrange le 5 mai 1999;

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination MILLICOM LATIN AMERICA

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Bertrange par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

L'objet pour lequel la société est constituée est de s'engager dans toute opération relevant directement ou indirectement de l'acquisition de participations dans toute entreprise commerciale, y compris, mais sans y être limitée, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de toute entreprise de ce genre, et de s'engager dans toutes autres opérations dans lesquelles une société de droit luxembourgeois peut s'engager, notamment dans le domaine des télécommunications.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la société est quarante mille U.S. dollars (USD 40.000,-) divisé en vingt mille (20.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de deux US. dollars (USD 2,-) par action.

Le capital social autorisé de la société est de deux cent millions d'U.S. dollars (USD 200.000.000,-) divisé en cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux U.S. dollars (USD 2,-) par action, toutes entièrement libérées.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. La société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Titre III. - Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 7. Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale

L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1999.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 2000.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (USD)	Nombre d'actions	Libération USD
MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS B.V., préqualifiée . .	39.998,-	19.999	39.998,-
SHAI HOLDING S.A., préqualifiée	2,-	1	2,-
Total:	40.000,-	20.000	40.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le présent capital est évalué à la somme de 1.547.400,- LUF (cours de conversion 1.06.1999 :1,- USD = 38,685 LUF).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000:

1. Marc Beuls, directeur de sociétés, résidant à Luxembourg;
 2. Mark Lewis, directeur de sociétés, résidant à Luxembourg;
 3. Gustavo Prilick, directeur de sociétés, résidant à Luxembourg.
- II) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000:

ARTHUR ANDERSEN, société civile, avec siège social à Luxembourg.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

(Le notaire soussigné Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, certifie que la société ci-avant a été constituée suivant acte reçu par son ministère en date de ce jour.).

Signé: T. Loesch, L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 2CS, fol. 92, case 7. – Reçu 15.465 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juin 1999.

P. Decker.

(28533/206/501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

LATINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 2, rue des Hauts-Fourneaux.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. - Madame Maria Selene Ferreira Da Cruz, ménagère, demeurant à L-2431 Luxembourg, 5, rue de Rochefort
2. - Monsieur Antoine Morano, chef de rang, demeurant à L-2431 Luxembourg, 5, rue de Rochefort.

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LATINO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1. - Madame Maria Selene Ferreira Da Cruz, prénommée, soixante parts sociales	60
2. - Monsieur Antoine Morano, prénommé, quarante parts sociales	40
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1999.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 25.000,- LUF.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à deux.

Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée Madame Maria Selene Ferreira Da Cruz, prénommée.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Antoine Morano, prénommé,

Pour toutes sommes inférieures à 50.000,- LUF la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant; au-delà de cette somme, la signature des deux gérants est requise.

- Le siège social est établi à L-1719 Luxembourg, 2, rue des Haut-Fourneaux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Selene Ferreira Da Cruz, A. Morano, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 2CS, fol. 76, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 juin 1999.

P. Decker.

(28530/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

L & G S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3531 Dudelange, 25, rue du Nord.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. - Monsieur Georges Fernandes Costa, employé privé, demeurant à L-3593 Dudelange, 57, route de Volmerange,
2. - Monsieur Luis Oliveira Figueiredo, électricien bobineur, demeurant à L-3531 Dudelange, 25, rue du Nord.

Lesquels comparants, présents comme dit ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre-eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège.

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre. La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination: L & G SCI.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,- LUF) divisé en cent parts (100) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1. - Monsieur Georges Fernandes Costa, prénommé, cinquante parts	50
2. - Monsieur Luis Oliveira Figueiredo, prénommé, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale.

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice.

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1999 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayants droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Georges Fernandes Costa, prénommé,

b) Monsieur Luis Oliveira Figueiredo, prénommé,

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

2. - Le siège de la société est établi à L-3531 Dudelange, 25, rue du Nord.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, certifie que la société ci-avant a été constituée suivant acte reçu par son ministère en date de ce jour.

Signé: G. Fernandes Costa, L. Oliveira Figueiredo, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 2CS, fol. 92, case 5. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 juin 1999.

P. Decker.

(28532/206/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

EURO-CITY-TAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

Compte-rendu de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 1999

L'assemblée extraordinaire s'est réunie le 18 juin 1999 à 15.15 heures.

Les associés ayant été représentés, l'assemblée a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

1. Démission de M. Jos. Beffort de sa fonction de gérant technique.

2. Décharge au gérant technique sortant.

Après délibération, l'assemblée a pris les décisions suivantes:

1. La démission de M. Jos. Beffort au 15 juin 1999 est acceptée.

2. Décharge est accordée au gérant sortant pour l'exercice de son mandat.

Joseph Beffort 25 parts

José Da Costa 25 parts

Claude Grethen 25 parts

David Moody 25 parts

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28595/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

DELOITTE & TOUCHE - ERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.980.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mai 1999, que Stéphane Spedener, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, a été nommé à la fonction de gérant.
Luxembourg, le 3 juin 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28587/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIELLE D'OUTRE MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 74, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont maintenus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour la société
M^e R. Reichling
Le Domiciliataire

(28590/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

ENTWICKLUNG-TECHNOLOGIE UND FINANZ A.G., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 61.946.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 577, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administrateur
Signature

(28591/046/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

EUROPEAN INVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.499.

Gegründet laut Urkunde vom 9. November 1973, aufgenommen durch Me André Schwachtgen, Notar im Amtswohnsitz damals in Petingen und heute in Luxemburg, und veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 6 vom 11. Januar 1974; die Satzung wurde abgeändert laut Urkunde vom 31. Dezember 1978, welche durch Me Frank Baden, Notar im Amtswohnsitz damals in Mersch und heute in Luxemburg, aufgenommen und im Mémorial C, Nr. 92 vom 28. April 1979 veröffentlicht wurde, abgeändert laut Urkunde vor demselben Notar vom 18. April 1980, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 142 vom 8. Juni 1980, abgeändert laut Urkunde vor demselben Notar vom 21. Oktober 1982, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 311 vom 27. November 1982, abgeändert laut Urkunde vor demselben Notar vom 29. Juni 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 225 vom 8. September 1983.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 524, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(28597/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 1999.